

## COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil dix neuf

Le **JEUDI 19 SEPTEMBRE à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Colette ROTA, Maire.

**Etaient présents** : Joël FRANCOIS - Brigitte TOMALAK - Maryse PETIT - Louis BEVIER, Maire Adjoint, Michel FLEURENCE - Françoise BLUM - Laurence BARTH - Didier REMY - Jean-Charles BAYOL - Sophie MARGERIE - Corinne PETTON-MAURY, Damien COURTILLIER, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés et représentés** :

Mariette VIZCAINO par Colette ROTA  
Alain POITTEVIN par Françoise BLUM  
Bernard MORVAN par Joël FRANCOIS

**Absents excusés non représentés** :

André MORET  
Claude BONBON

**Absentes** :

Saliha RABHI  
Nelli BALIKIAN

**DATE DE LA CONVOCATION** : 23 AOUT 2019

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS** : 23 AOUT 2019

**DATE D'AFFICHAGE** : 23 AOUT 2019

**Damien COURTILLIER a été désigné secrétaire de séance**

Nombre d'élus : 20
Présents : 13 Pouvoirs : 3

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 juillet 2019

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et les marchés à procédure adaptée réalisés depuis le dernier conseil municipal ainsi que de la décision N°1/2019 du 29 août 2019 confiant à Maître Richard GRAU, avocat à Paris, la défense des intérêts de la commune dans l'instance intentée devant le Tribunal Administratif de Châlons En Champagne par l'association « les riverains et usagers des rues Edme Denizot et adjacentes de Saint Parres Aux Tertres ».

**ATTRIBUE** le marché de travaux pour la requalification du centre-ville comme suit :

- Lot N°01 Voirie et Réseaux Divers à la SNC EIFFAGE ROUTE NORD EST de TROYES pour un montant global de 1 032 671.75 € HT réparti en une tranche ferme pour la réfection de la rue Edme Denizot et en tranches optionnelles 1 à 5 pour le plateau Chemin des Ruches, le plateau Bibliothèque, les travaux du Centre-ville et la rue Henri Berthelot ;
- Lot N°02 Espaces Verts et Plantations à la SARL HARAND PAYSAGISTE de VILLE SOUS LA FERTE pour un montant global de 52 379 € HT réparti en une tranche ferme et 4 tranches optionnelles.

**ARRETE** le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) après en avoir tiré le bilan de la concertation, **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre pour avis le projet de RLP aux personnes publiques associées, aux communes limitrophes et aux EPCI intéressés ayant demandé à être consultés, à la Commission Départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites et **AUTORISE** le Maire à organiser une enquête publique relative au projet de RLP.

**ADOPTE** une motion se prononçant sur la préservation de périmètres géographiques de grande taille pour l'exercice des compétences des syndicats d'énergie en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergie.

**DECIDE** de fixer à trois le nombre de conseillers municipaux qui représenteront la commune au comité des fêtes en raison du problème persistant du manque de quorum lors du vote de la subvention communale. Sont désignés : Michel FLEURENCE, Jean-Charles BAYOL et Bernard MORVAN.

**AUTORISE** la signature de l'avenant N° 1 au marché public de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire comprenant un restaurant et des salles annexes pour un montant de 13 070 € HT permettant de faire procéder au désamiantage des parties non diagnostiquées avant le démarrage des travaux et ainsi de pouvoir achever les travaux de démolition.

**SOLLICITE** un fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ainsi qu'une subvention auprès du Conseil Régional concernant la requalification du centre-ville dont le plan de financement prévisionnel s'élève à 1 283 880 € HT.

**SOLLICITE** une aide financière pour les travaux de requalification de la rue Edme Denizot (route départementale 86) auprès du Conseil Départemental pour un estimatif global de dépenses de 541 200 € HT.

**DONNE** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'assemblée générale du SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) lors de sa séance du 27 juin 2019.

**DECIDE** de modifier le RIFSEEP, Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et d'**ATTRIBUER** le même régime indemnitaire soumis aux mêmes critères aux agents contractuels exerçant les mêmes fonctions que les agents titulaires.

**DECIDE** de prendre en charge les frais de formation des agents au titre du compte personnel d'activité et **FIXE** la limite de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à cette formation à 500 € par an et par agent.

**DECIDE** de participer financièrement à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité au titre du risque Santé en fixant la participation financière employeur à 10 € par mois et par agent.

**PREND** la décision d'adhérer à la convention de participation à la protection sociale complémentaire prévoyance conclue par le Centre Départemental de Gestion pour le risque prévoyance avec l'organisme TERRITORIA MUTUELLE.

**APPROUVE** le rapport de gestion de l'exercice 2018 du Conseil de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat,

**DONNE** un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube arrêté le 20 mai 2019.

Séance close à 20 heures 20.

LE MAIRE,

*Signé*

Colette ROTA.